

L'injure en politique, de plus en plus familière

DÉMOCRATIE Les réseaux sociaux accentuent un phénomène fort ancien



Elio Di Rupo a largement tancé Benoît Lutgen dans « Le Soir ». © BELGA.

« Benoît Lutgen n'a plus aucune colonne vertébrale politique. Sa nouvelle ligne, c'est la déloyauté et le vide politique sidéral »



Benoît Lutgen avait lancé une pique amère au président du PS. © BELGA.

« Sans le PS, ce sera un monde meilleur »

► La crise de l'été entre les partis francophones a électrisé le débat politique. ► Mais les excès de langage ne sont pas neufs en politique. ► Toutefois, ils évoluent sous l'influence des nouveaux médias.

Il y a une dégradation, une twitterisation de la politique : on est dans les attaques personnelles. Dans sa dernière interview (Le Soir du 5 septembre), Joëlle Milquet (CDH) dénonce le climat actuel dans lequel baigne le microcosme politique francophone. Et les « noms d'oiseaux » échangés entre Laurette Onkelinx (PS), Olivier Maingain (Défi) et Hamza Fassi (CDH) lors du débat bruxellois organisé vendredi dernier par La Première attesteraient de cette détérioration soudaine. L'insulte gagnerait-elle du terrain en politique, au point de rendre l'air irrespirable ?

Le propos est à relativiser, comme en témoignent deux essais parus récem-

ment sur le sujet. *Noms d'oiseaux... l'insulte en politique de la restauration à nos jours* (Editions Stock), signé par Thomas Bouchet, et *Petit dictionnaire des injures politiques*, paru chez l'Éditeur sous la direction de Bruno Fuligni à l'occasion de la dernière présidentielle française, démontrent l'ancienneté et la récurrence de la pratique dans les réseaux huppés de la République. Et le constat vaut pour notre régime.

« Il y a une espèce de décontraction en politique qui fait que les élus se montrent de plus en plus familiers » LAURENCE ROSIER (ULB)

Pourtant, au-delà de la classification toujours à compléter des mots infamants pour qui les reçoit, il semble y avoir une évolution dans l'attaque triviale que s'infligent les élus. « Il y a une tradition de l'insulte politique et de l'insulte en politique », observe Laurence Rosier, professeure de linguistique et d'analyse du discours à l'ULB et auteure de plusieurs textes et conférences sur le sujet. *Mais on se trouve aujourd'hui dans le registre familier. Il y a une espèce de décontraction en politique*

qui fait que les élus se montrent de plus en plus familiers. »

A cela, il faut ajouter désormais l'existence des réseaux sociaux, qui ont augmenté le volume des attaques et répliques, ainsi que la vitesse de propagation des propos. « Mais il y a à la fois plus d'insultes et plus de discours normatifs, avec de temps en temps quelqu'un qui dit stop », constate par ailleurs la linguiste.

Mais l'avènement des médias sociaux influe également sur la forme du discours politique. Twitter, où le propos se condense en 140 signes, ouvre la porte aux dérapages pour tous ceux qui se montrent dans l'incapacité de résumer une pensée critique dans un champ lexical aussi restreint. Quant à Facebook, il a aboli pour partie les distances, amenant le politique sur le terrain de la familiarité subie ou choisie. « Cela renforce l'usage de la parole irréfléchie », estime Laurence Rosier. Enfin, la tendance médiatique aux débats courts - ou aux échanges entre plusieurs protagonistes qui limitent dès lors le temps de parole de chacun - a

incité les personnalités publiques, encouragées par les conseillers en communication, à recourir aux phrases chocs et autres « punchlines ». Des traits souvent repris par les médias, bien plus que les tirades argumentées.

Ces éléments ne suffisent toutefois pas à expliquer l'existence des insultes en politique. « On les recense surtout lors des montées en tension, dans les cas de crises politiques », note encore la professeure de l'ULB. Le débat s'envenime alors plus aisément. Et la capacité des uns et des autres à conserver leur sang-froid peut alors s'en trouver entamée.

Enfin, notons que la qualification d'une saillie verbale en insulte dépend fortement du contexte historique et social et de la personnalité de l'insulteur et de l'injuré. Ce qui est vécu par les uns comme insultant est parfois qualifié par les autres de « bons mots ». Ainsi Philippe Moureaux (PS) et Didier Reynders (MR) se sont-ils érigés en rois de la formule qui fait mouche. Des phrases assassines redoutées par leurs adversaires... Et appréciées par les

autres.

Les deux cadors ne se sont d'ailleurs guère épargnés. Ainsi en 2011, le socialiste avait qualifié le ministre des Finances de l'époque de « ministre des rupins ». Un coup auquel l'intéressé avait répliqué : « Je mets cela sur l'aigreur d'une fin de carrière difficile ». « Moureaux m'a dit que c'était quand même dur, confiait le libéral dans un entretien au Soir, lors de l'été 2015. Ce qui est intéressant, c'est ce qui porte. » Et c'est un orfèvre qui l'affirme. ■

PASCAL LORENT

CLASSIFICATION

Drôle de bestiaire

« Au départ, l'insulte est une assignation identitaire qui classe et dé-classe », résume Laurence Rosier (ULB). Pour s'être intéressée à cette volière peuplée de substantifs, la linguiste en a établi toute une typologie.

Sexotype. L'injuré est (dis)qualifié en raison de son genre. L'exemple le plus récent, c'est Laurette Onkelinx (PS), jugée « hystérique » par Alain Destexhe (MR), ce dernier, médecin, posant cela comme un « diagnostic ».

Ethnotype. C'est alors l'appartenance à une ethnie qui est visée par le propos insultant.

Sociotype. Utiliser l'appartenance à une couche sociale pour stigmatiser un adversaire politique. Didier Reynders qualifié de « ministre des rupins » par Philippe Moureaux, c'est l'exemple-type du sociotype.

Caractéristiques ontologiques. Sous le quinquennat écoulé, François Hollande fut régulièrement qualifié de « Flamby » pour dénoncer une certaine mollesse de sa personne. De même, un élu d'une municipalité voisine de Toulouse fut poursuivi en justice au printemps dernier pour avoir traité son maire de « chamallow ».

Antonomase. Déjuger quelqu'un en le qualifiant d'un nom propre. La Seconde Guerre mondiale constitue un vivier inépuisable pour la critique. Mais pas seulement. Ainsi tout récemment, Gérard Deprez (MR) a traité Olivier Maingain de « Savonarole au petit pied ». Le sobriquet constitue également une variante de cette manière particulière de dénigrer.

Détournement. Certaines expressions sorties de leur contexte usuel peuvent devenir insultantes. Ainsi le parlementaire français Georges Frêche (PS) disant de Laurent Fabius (PS) : « Ce mec me pose problème. Il a une tronche pas catholique. »

QUELQUES INJURIÉS NOTOIRES



© BELGA.

Olivier Maingain, « Savonarole au petit pied »

L'été 2017 est chargé d'électricité. Après plusieurs scandales à Liège, Charleroi et Bruxelles, Benoît Lutgen (CDH) tente un coup de force : changer de partenaire au sein des majorités des trois entités fédérées. Pour la Communauté française, l'appui de Défi est nécessaire. Or Olivier Maingain émet des exigences inacceptables pour le MR notamment. Excédé par l'attitude du président des amaranthes, Gérard Deprez, chef de file du MCC, une des composantes réformatrices, qualifie Olivier Maingain de « Savonarole au petit pied ». Le précheur florentin du XV^e siècle était réputé pour ses prêches anti-humanistes.

P.L.T



© BELGA.

Denis Ducarme, « collabo »

Les débuts du gouvernement Michel sont houleux en 2014. Le MR, seul parti francophone de la majorité fédérale, doit en outre affronter plusieurs crises provoquées par les liens entre des ministres N-VA et l'extrême droite flamande d'hier et d'aujourd'hui. A la Chambre, le ton monte et le débat s'envenime. Alors chef du groupe réformateur, Denis Ducarme (MR) est traité de « collabo » par un Benoît Lutgen (CDH) particulièrement remonté. Le Hainuyer attend toujours les excuses du Bastognard. Ce qui n'a pas empêché leurs partis respectifs de convoler cet été à la Région wallonne. Preuve que l'insulte en politique n'occasionne pas nécessairement des dégâts irréversibles.

P.L.T



© BELGA.

Vincent Decroly, « Simplet au pays des merveilles »

A la fin de la décennie 90, la Belgique est secouée par l'affaire Dutroux. Une commission parlementaire est chargée de faire toute la lumière sur les dysfonctionnements au sein de l'appareil policier et judiciaire qui ont conduit à la mort de plusieurs enfants. Lors de ces débats, plusieurs députés s'illustrent par leur verve. Dont le député écologiste de l'époque, Vincent Decroly. Par la suite, il découvre l'état de vétusté du Palais de Justice de Bruxelles, lui qui avait eu des mots sévères à l'égard de la magistrature. Ce qui lui vaut d'être l'objet de cette phrase assassine de Didier Reynders (MR) : « C'est Simplet au pays des merveilles. »

P.L.T



© EPA.

Veil et la « barbarie organisée »

En 1974, Simone Veil, ministre de la Santé sous le président Valéry Giscard d'Estaing, porte devant l'assemblée nationale la loi dépénalisant l'avortement. Lors des débats, le député de centre-droit Jacques Médecin y va d'une comparaison : la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est, selon lui, une « barbarie organisée et couverte par la loi comme elle le fut par les nazis ». Une attaque qui vise directement la ministre, déportée juive durant la Seconde Guerre mondiale et dont certains membres de la famille ont péri en déportation. L'attaque abjecte n'empêchera pas Simone Veil de faire voter le texte. Et d'ainsi entrer dans l'Histoire.

P.L.T